

## ENFANT



Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_

# 1



## RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

**Représentant légal :**

Nom - prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone n°1 : \_\_\_\_\_  n°2 : \_\_\_\_\_

 n°3 : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

N° sécurité sociale : parent 1 \_\_\_\_\_ parent 2 \_\_\_\_\_

Nom de l'assurance extra-scolaire de l'enfant : \_\_\_\_\_

Formule choisie : \_\_\_\_\_ Téléphone assurance : \_\_\_\_\_

Nom et adresse de l'assurance responsabilité civile du responsable légal : \_\_\_\_\_

N° de police : \_\_\_\_\_ Téléphone assurance : \_\_\_\_\_

## FICHE SANITAIRE



1. Difficulté de santé, allergie(s) à signaler : \_\_\_\_\_

2. Actuellement votre enfant suit-il un traitement :  Oui  Non

Si oui, lequel ? \_\_\_\_\_

3. **Médecin traitant :** Nom Prénom \_\_\_\_\_ 

Adresse \_\_\_\_\_

4. En cas d'accident, votre enfant doit-il être conduit dans un établissement particulier ? Si oui lequel ? \_\_\_\_\_

5. J'autorise mon enfant à quitter seul la salle à la fin de séance :  Oui  Non

## DROIT À L'IMAGE

Nous autorisons la mairie de Plourin-lès-Morlaix à publier des photos de mon enfant sur les différents supports de communication et d'information (site internet, bulletin municipal, presse et plaquette d'information).

Nous n'autorisons pas la diffusion de photos de mon enfant.

*Cet accord n'est pas immuable, vous avez la possibilité de vous rétracter à tout moment en nous formulant votre demande par écrit.*

**En signant ce document, j'atteste sur l'honneur l'exactitude des éléments fournis :**

**Date :** \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

**Signature du représentant légal :**



**Merci de prendre connaissance des informations et règles indiquées au dos**



# INFORMATIONS & RÉGLEMENT DU SERVICE DES SPORTS

## ACTIVITÉS :

Les **TS** se déroulent pendant les vacances scolaires et selon les plannings fournis aux représentants légaux avant chaque période. Les activités sont proposées par cycles d'une semaine, à raison de 2 plages horaires par jour (10h-12h et 14h-16h). L'**ES** est proposée toute l'année en période scolaire après l'école.

## LIEU & TRANSPORT :

Les activités ont lieu au Cloître Saint-Thégonnec pendant toute la durée des travaux du complexe sportif et/ou structures extérieures si nécessaire : terrains de sports, piscine, plage etc. Une navette au départ de l'école Martin-Luther-King est proposée pour les enfants des TS (uniquement lorsque l'enfant est inscrit à la journée).

## MODALITÉS D'INSCRIPTION :

Une adhésion annuelle est requise au début de l'année scolaire.

**TS** : Les inscriptions aux activités s'effectueront avant chaque période de vacances selon le créneau horaire proposé. Les activités seront déterminées lors de l'inscription, sous réserve de la disponibilité des places. Le service se réserve le droit d'annuler toute activité ne réunissant pas un nombre minimum d'inscrits.

**ES** : Une date d'inscription est diffusée via les différents canaux de communication de la commune.

## TARIFS & RÉGLEMENT :

**TS** : une adhésion annuelle de 29€ pour les plourinois et 40€ pour les extérieurs vous sera facturée après l'inscription en début d'année scolaire ou en cours d'année si inscription tardive. Cette adhésion permet d'accéder aux différentes activités proposées à chaque vacances. Un supplément pourra être demandé selon l'activité choisie (ex : piscine, équitation, surf etc...). Les activités sont facturées à la fin de chaque période par la mairie.

**ES** : une adhésion de 60€ pour les plourinois et de 95€ pour les extérieurs.

Le règlement se fait à réception de la facture par tout moyen à votre convenance.

## ABSENCES & MODALITÉS DE REMBOURSEMENT :

En cas d'indisponibilité, il est impératif de prévenir et de téléphoner au numéro figurant sur la liste des activités.

L'annulation non justifiée devra parvenir au plus tard 2 jours avant le début de(s) l'activité(s) concernée(s) sans quoi les activités seront facturées. En cas d'annulation justifiée (certificat médical) l'activité ne sera pas facturée quel que soit le délai d'annulation.

## L'ENCADREMENT :

L'encadrement des activités est assuré par le personnel qualifié du service des sports dans le respect de la réglementation.

Les enfants sont sous la responsabilité des animatrices du début à la fin de la séance.

## SÉCURITÉ :

En cas d'incident bénin (écorchures, légers chocs...), l'enfant sera pris en charge par l'adulte responsable de l'activité.

En cas d'accident plus lourd, les éducateurs se chargeront de contacter le numéro d'urgence communiqué par le représentant légal et directement les services d'urgence (pompiers ou SAMU).



**Nous invitons les parents à lire ces règles avec leur(s) enfant(s) et adolescent(s).**

## VIE COLLECTIVE :

Les jeunes doivent de respecter les locaux et le matériel collectif mis à leur disposition. Les représentants légaux assumeront une responsabilité financière pour toute détérioration matérielle volontaire et seront tenus de rembourser le matériel endommagé.

Les enfants ont une obligation de respect verbal et physique envers leurs camarades et les personnes chargées de l'encadrement.

Si le comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement des activités, les représentants légaux en seront avertis. Après cela, si les agissements perdurent, la collectivité se réserve le droit de ne plus accepter l'enfant.

**En signant le présent règlement, le représentant légal reconnaît en avoir pris connaissance.**

**Selon l'article 372-2 du code civil : « A l'égard des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant. »**

**Il n'appartient pas à la Ville de Plourin-lès-Morlaix de s'immiscer dans les relations parentales. En cas de situation particulière concernant l'autorité parentale, les parents s'engagent à fournir tout justificatif qui leur permette d'accomplir cette inscription.**

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Signature du représentant légal :